



LA TVA SOCIALE : LE « OUI, MAIS » DU COMMERCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le projet de hausse de la TVA, appelé « TVA sociale » constitue un enjeu majeur pour le commerce.

Le Commerce constitue en effet l'un des plus gros employeurs en France (3,5 millions d'emplois).

Malgré la crise, le nombre d'emplois a continué d'augmenter et il a ainsi agité comme un « stabilisateur incorporé » de l'emploi en France. Il demeure une porte d'entrée pour les personnes peu qualifiées, et notamment les jeunes, sur le marché du travail.

Le projet « TVA Sociale » qui conduirait à un transfert d'une partie des cotisations famille assises sur les salaires vers la TVA, peut avoir un impact intéressant sur le coût du travail, plus élevé en France qu'en Allemagne.

Toutefois le commerce éprouve, dans la situation actuelle d'incertitudes économiques, la plus grande crainte quant aux effets négatifs d'un relèvement de la TVA sur la consommation.

[Le commerce souhaite que la mesure retenue minimise l'effet négatif sur le pouvoir d'achat et préserve l'emploi.](#)

Aussi le commerce préconise les orientations suivantes :

Minimiser l'effet négatif sur le pouvoir d'achat

- Pas de modification de la TVA sur l'alimentation
- La hausse de la TVA ne doit pas excéder 2% sans de graves risques sur la consommation
- Baisser les cotisations salariales sur les bas salaires

Préserver l'emploi

- Pas de changement sur le dispositif d'allègements de charges actuelles sur les bas salaires
- Faire porter les nouveaux allègements sur les bas salaires

Vous pouvez également contacter Claude Boule au 06 80 10 10 25
Ou par mail claud.boule@ucv.com